

Arrêté du 22 octobre 2013 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

22/10/2013

Ce texte renouvelle l'agrément national de la Confédération nationale des associations familiales catholiques et de l'Association Advocacy France pour cinq ans à compter du 4 décembre 2013. L'agrément de l'Association France acouphènes est quant à lui renouvelé pour cinq ans à compter du 18 mars 2014. Il délivre pour cinq ans un agrément au niveau national à la Fédération nationale des associations liées aux troubles du comportement alimentaire et à l'Association de prévention et d'actions contre la prééclampsie.